

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN
24, RUE HAUTE
1300 WAVRE

N° 193

F E V R I E R 1 9 8 5

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août
.....

Prochaine réunion du club philatélique : jeudi 21 février
à partir de 19 H 30 au local habituel "Café de la Paix", pla-
ce du Sablon à Wavre.

Séance d'échanges - Carnets à choix de Liège, Vielsalm et
Bruges.

Réalisations inter-membres (pages (6, 7 et 8).

Distribution des nouveautés

Tombolas gratuite et payante animées par Joseph Hoeyenbrugge.

Lots de la tombola payante

Belgique : N° 567 A & B Orval	1.000 F xxx
Belgique : N° 807-10 Centenaire épaulette	350 F xxx
Belgique : N° 1363-66 Reine Elisabeth	200 F xxx
Belgique : N° 1318-20 Floralties gantoises	120 F xxx
Belgique : N° 1588 Croix-Rouge	65 F xxx
Belgique : N° 1652-55 Solidarité - Oiseaux	90 F xxx
Ile de Herm : série courante 1959	75 F xxx
Allemagne occidentale : N° 35-II	60 F 0

PETITES ANNONCES

Offre 25 F pour 100 points Artis-Historia et 30 F pour 100
points Soubry

Recherche un journal de chaque pays du monde

Recherche anciennes cartes postales de WAVRE & MELLET

Recherche Chromos Jacques - Races humaines N° 69 - Sports
insolites N° 110 & 120

Recherche Chromos Côte d'or - Nos enfants royaux - 4e série
N° 4 - 5e série N° 5 - 7e série N° 4 - 5 - 7 - 8 & 10

Recherche pièces de monnaie Mauritanie, Guinée-Bissau, Guinée
équatoriale, Qatar et Corée du Nord

Guy OTTEN, rue Haute, 24 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12.

A U D R A P E A U B E L G E S.P.R.L.
Marchand-Tailleur
Confections pour hommes et jeunes gens
rue Haute, 24 1300 W A V R E Tél 010/22.25.12

C A F E D E L A P A I X
Cercle d'échecs
Club philatélique
Union des fanfares
Place A. Bosch, 42 1300 W A V R E Tél 010/22.34.96

Pour toutes vos assurances et prêts
Pour votre épargne
BRIGITTE LORGE-LADRIELLE & MARCEL LADRIELLE
rue du Chemin de Fer, 15 1300 WAVRE Tél 010/22.23.28
Ouvert de 9 à 12 H et de 13 à 16 H sauf le samedi sur rendez-vous

SOUPER AUX MOULES
oooooooooooooooooooo

Le traditionnel souper aux moules du club aura lieu le samedi 9 mars à partir de 19 H 30 au restaurant "L'Espinette", place des Brabançons, 8 à Louvain-la-Neuve.

Vingt-quatre membres du club ayant assisté à au moins sept réunions en 1984, sont les invités du club à ce souper : MM De Groodt, Lamberg, Mercier, Havrenne, Dewals, Masy, Boveroux, Cuvelier, Hoeyenbrugge, Gilson, Jottard, Wyns, Dechesne, Draye, Trompet, Delwiche, Jancart, Miroir, Winand, Van Hoegaerden, Demaiffe, Vandeneucker, Vansevert et Otten.

Il est bien certain que tous les membres du club sont invités à participer à ce souper ainsi que leur conjoint. La participation est fixée à 350 F. Celle-ci comprenant un apéritif, les moules ou un steak ou du poisson et un dessert. Le club prend en charge les boissons du repas.

Inscriptions auprès de M P Jottard jusqu'au lundi 4 mars inclus. On peut également s'inscrire en virant la somme de 350 F par participant au CCP 000-0795064-52 de M P Jottard, Wavre en précisant moules, steak ou poisson.

Les invités du club sont priés de confirmer leur participation auprès de M P Jottard également pour le 4 mars au plus tard.

Q U I C O L L E C T I O N N E Q U O I !
.....

- A la demande de nombreux membres, nous publions une première liste des collectionneurs et ce qu'ils recherchent.
Si d'autres membres sont intéressés, c'est avec plaisir que nous compléterons la liste ci-dessous.
- Gilbeau : France depuis 1970 - Belgique depuis 1960
Delpierre : Europa, Belgique, France
Gilson : Belgique, Luxembourg
Dessy : Belgique, Luxembourg, Saint-Marin, Monaco, Vatican, Liechtenstein
Demeur : Belgique, France; Suisse, République fédérale d'Allemagne
Delmez : Belgique, France, Suisse, Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, Monaco, Vatican
Cuvelier : Belgique, France, Luxembourg
Sleewaegen : Classiques Belgique et Pays-Bas
Sonon : Belgique, France
Delwiche : France, Monaco, Belgique, URSS, Europa
Dewals : Belgique, France, Luxembourg, Burundi, Monaco, Israël
Lamberg : Pays arabes
Mercier : Thématique Effigies
Guilmot : Belgique, Congo, Amérique du Sud jusqu'en 1940
Pirard : Belgique
Dechesne : Emission Houyoux, Luxembourg, Congo
André : Belgique, France, Luxembourg, Congo
Boveroux : Belgique
Masy : Belgique
Heylen : Belgique, Pays-Bas
Draye : Belgique
Stalens : Belgique, France
Castille : Belgique, Luxembourg, Suisse, Congo, Vatican, Monaco, Israël, France, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Colonies françaises
Havrenne : France, uniquement sur plis
Otten : Belgique, Suisse, Saint-Marin, Berlin jusqu'en 1972, Allemagne 1872-1944

NOUVEAUX TIMBRES LUXEMBOURGEOIS

- L'Administration des Postes du Luxembourg émettra le 4 mars, huit nouveaux timbres :
- la série culturelle se composant de 4 timbres représentant des personnalités des 16e et 17e siècles : Jean Bertels, abbé d'Echternach et historien (4 F); Charles-Quint, roi d'Espagne et duc de Luxembourg (7 F); Philippe II, roi d'Espagne et du Portugal et duc de Luxembourg (10 F); Maurice d'Orange-Nassau, comte de Vianden (30 F).
 - la série commémorative (3 x 10 F) Visite du pape (10 F)
- Luxemburger Wort 17-01-85

L'expertise

La philatélie est un monde si divers et si complexe que bien peu de ses adeptes en découvrent tous les aspects. Seuls certains amateurs fortunés et éclectiques et de rares professionnels ont le privilège de n'avoir pas d'horizon limitant leurs activités. L'expertise est une discipline mettant en contact ceux qui la pratiquent, avec les aspects si variés présentés par la philatélie.

De par son métier, car c'est une profession et non une qualité, l'expert appréhende des mondes inconnus à bien des collectionneurs ou des négociants. Le grand public a souvent des notions fort vagues sur le travail de l'expert, ses méthodes, les moyens qu'il utilise. Il ignore quels sont les services qu'il est en droit d'en attendre.

Le travail de l'expert

La philatélie repose sur l'échange, qu'il se fasse par voie de troc ou de négoce. Les timbres circulent, chacun étant désireux de se procurer les pièces manquantes à sa collection.

Le collectionneur, à de rares exceptions près, ne recherche que certains timbres, ceux qui ont leur place dans son album ou dans son classeur. Pour les posséder, il est prêt à dépenser; mais il est normal que l'objet convoité corresponde à ses désirs.

La valeur d'un timbre est principalement fonction de sa rareté et de son état. La rareté est symbolisée par un numéro dans un catalogue, en face duquel une cote est inscrite. L'état de conservation du timbre doit être le plus proche possible de celui qu'il avait au moment de son émission, abstraction faite de l'oblitération le cas échéant.

Tout collectionneur, avant de l'acquérir, de quelque façon que ce soit, s'enquiert donc de l'identité du timbre (son numéro) et de sa qualité (son état). Il s'appuie pour cela sur son expérience personnelle, sur un ou plusieurs catalogues ou ouvrages spécialisés, et sur l'assertion de la personne le lui cédant. Pour être sûr de l'identité de son achat, il faut donc que le philatéliste s'assure de la crédibilité de ses connaissances, des ouvrages de référence et des compétences du propriétaire.

S'il s'avère qu'un seul de ces éléments soit défilant, il y a de grandes chances pour qu'une erreur soit commise.

L'erreur de numéro peut faire prendre un timbre pour un autre, la mauvaise appréciation d'une nuance ou d'un tirage se traduit également par une identité erronée.

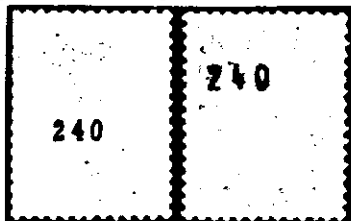
La qualité d'un timbre est une chose délicate à établir schématiquement; elle se résume ainsi: le timbre est en bon état ou il présente des défauts.

Pour l'apprécier, l'acquéreur éventuel ne peut se fonder que sur son jugement et sur celui du propriétaire; qu'un détail minime leur échappe, et la transaction est faussée.

Tout cela ne concerne, bien sûr, que les timbres qualifiés de « nature » dans le langage des professionnels.

Il peut se rencontrer en effet des pièges que ni la bonne foi ni la compétence des deux parties en présence ne peuvent mettre en évidence. Il s'agit des falsifications, truccages, altérations ou réparations qui modifient l'identité ou la qualité apparente du timbre.

Il n'est pas de mon propos de donner dans le détail les transformations ou améliorations que les timbres ont pu subir. Il faudrait entrer pour cela dans des considérations techniques assez complexes et très longues.



Vrai et faux

Cependant, aucun philatéliste n'ignore qu'il existe des timbres entièrement falsifiés, maquillés ou simplement réparés. Le but est de tromper le collectionneur ou le professionnel, afin d'en tirer profit pécuniairement.

Ces timbres, lorsqu'ils sont décelés, devraient être retirés du circuit philatélique d'une façon définitive. Ce n'est malheureusement pas souvent le cas.

L'expert mandaté soit par l'acquéreur, soit par le vendeur, donne son avis sur l'authenticité et la qualité du timbre, objet de la vente. En contrepartie de son travail, il perçoit des hono-

raires, mais il ne s'immisce en aucune façon dans l'opération commerciale.

L'expert, par son travail, apporte la sécurité à la transaction. C'est lui qui, donnant son avis, le concrétise par un certificat avec photographie mentionnant les caractéristiques exactes de la pièce.

Soumettre un timbre à l'expert, sur place ou par correspondance, en avoir le verdict, quelquefois très succinct, voilà à quoi se bornent souvent les rapports entre expert et philatéliste. Bien peu savent par quels moyens le résultat leur est donné; souvent même expertise est synonyme d'estimation, mais rares sont ceux qui achèteraient un timbre de valeur sans qu'il soit « signé ».

Matériel technique

L'expertise est à la fois la méthode et l'ensemble des techniques permettant de définir avec précision l'état civil d'un timbre ou d'un document.

Pour ce faire, l'expert dispose d'un certain matériel de nature bien différente: le matériel technique et le matériel philatélique.

Le matériel technique est constitué par un ensemble d'instruments qui facilitent l'examen. Les loupes de l'expert doivent répondre à des besoins précis, il est nécessaire de disposer de plusieurs grossissements, les combinaisons optiques ne doivent déformer ni les surfaces ni les couleurs. Les microscopes seront employés pour l'étude des détails. Combinés avec l'utilisation d'éclairages mobiles, ils permettent de scruter la surface, de vérifier l'homogénéité d'un papier ou la granulation d'une encre.



Un matériel très performant réservé aux seuls experts.

Ici, le schéma d'un microscope qui illustre habituellement la publicité de M. Raybaudi, à Rome.

L'utilisation de sources d'éclairage diverses permet de faire apparaître certains défauts ou de déceler une réparation localisée. L'expert se sert des rayonnements visibles dont il modifie les caractéristiques par l'emploi de filtres le cas échéant et des rayonnements invisibles: ultraviolet et infra-rouge. La photographie, plus rarement sollicitée au niveau de l'examen, facilite les comparaisons et les mensurations.

A ces procédés physiques s'ajoutent les procédés chimiques. Ils concernent l'examen du papier dans certains solvants; ceux-ci mettent en évidence les accidents anciens que le timbre a pu subir, pli, amincissement, déchirure, surtout si une main adroite a tenté de les masquer, refaisant une virginité à un « deuxième choix ».

D'autres appareils existent, dont l'emploi est très limité et nécessite parfois des contraintes telles qu'ils sont peu utilisables pour un examen immédiat et aisé. Des recherches ont été faites dans des domaines divers, les matériels existants sont peu ou pas adaptés à leur usage en philatélie.

... et matériel philatélique

Le matériel philatélique est beaucoup plus facile à rassembler. Il s'agit de timbres authentiques classés et répertoriés en fonction de nuances et des tirages, et c'est par la recherche, un souci constant, que l'on peut réunir les éléments utiles pour les comparaisons et les études. Une bibliothèque soigneusement tenue à jour n'est pas non plus à négliger, faut un sens critique développé pour choisir dans plus d'un siècle de littérature philatélique les ouvrages indispensables ou simplement utiles. L'expert n'est pas isolé, il se tient au courant des recherches et des découvertes par



Monsieur de Hermael
 rue Du Dragon n° 37
 Paris.
 France

Cette lettre, mise en vente par la firme Corinphila, comportait quatre signatures prestigieuses (dont MM. Diena, Bolaffi); il faut dire aussi que l'affranchissement exceptionnel méritait une attention particulière.

revues qu'il reçoit, qu'elles soient commerciales ou que ce soit des bulletins de sociétés spécialisées. Il lui est également indispensable de se constituer des dossiers contenant les articles parus sur les spécialités qu'il pratique. La possession de photographies est loin d'être un élément mineur, il est impossible de réunir ou de garder certaines pièces rares ou de grande



Hulot

L'expert possède ses classiques sur le bout des doigts.



valeur; souvent des reproductions photographiques de qualité suffisent à l'établissement d'un verdict. Les nombreux catalogues de ventes sont aussi une source de renseignements.

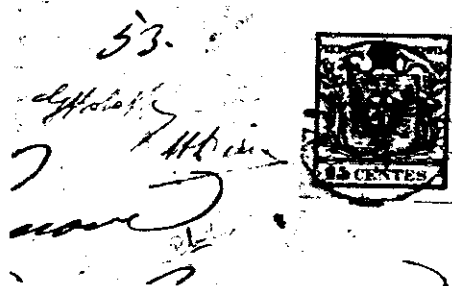
Un autre moyen de parfaire sa documentation, à la portée de bien des philatélistes, consiste à prendre des notes, à établir des fiches d'après les renseignements verbaux donnés par les spécialistes, souvent heureux d'apporter leur science à ceux qui font l'effort de le leur demander et de les écouter. Une conversation, un échange d'idées bien menés, résumés en quelques lignes, sont souvent plus profitables que la lecture d'un ouvrage de plusieurs centaines de pages, parfois peu clair ou insuffisamment illustré. L'expert note également les remarques personnelles qu'il peut faire lors de l'examen de certaines pièces. Plusieurs mois ou plusieurs années après, elles lui permettront de conclure en toute sécurité ou de découvrir un aspect nouveau dans l'étude d'un timbre.

L'expert, juge et arbitre

L'expert est donc au centre même de la philatélie. Il parfait ses connaissances aussi bien au contact des négociants pour lesquels il travaille, grâce à leurs catalogues, revues ou collections, qu'à celui des amateurs, qu'ils soient simples collectionneurs ou spécialistes éclairés.

L'expert est celui qui juge de la qualité d'un timbre, c'est l'arbitre en cas de désaccord sur la nature réelle d'une pièce ayant fait l'objet d'une transaction. C'est aussi la « bête noire » d'un certain nombre de personnes qui ne cherchent de profit qu'en trompant et en truquant. Son intégrité le fait parfois apparaître comme sévère ou peu conciliant; n'ayant aucun intérêt à ménager, son verdict est parfois durement exprimé. Il ne dévoile qu'avec beaucoup de réticences ses méthodes de travail et semble ainsi ne pas vouloir expliquer son avis. Bien des philatélistes lui reprochent ce qu'ils considèrent comme une attitude. En fait, il se pose un problème d'incommunicabilité: il est presque impossible d'expliquer à un profane ou même à un collectionneur averti par quels cheminement le résultat est obtenu. Dans l'esprit du public, la notion d'expertise est aussi confondue avec celle de connaissance. En fait, la connaissance n'est pas la chose primordiale en expertise: ce qui importe, c'est la technique de l'expertise, technique que très peu de nous réussissent à acquérir. Il faut pour l'obtenir avoir certaines dispositions particulières et bénéficier de l'enseignement d'un maître compétent. L'expérience aidant, l'expert parfait ses méthodes de raisonnement et ses moyens d'investigations.

JEAN-FRANÇOIS BRUN.



Sur cette autre lettre, ses signatures garantissent que l'affranchissement est une imitation! (Vente Corinphila.)

REALISATIONS INTER MEMBRES
DU JEUDI 21 FEVRIER 1985

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	68-70	XXX	850	400	
2		I32-34	xxx	5750	2750	
3		164	xxx	275	130	
4		178-81	xxx	775	360	
5		184-86	xxx	250	110	
6		190-210	xxx	7250	3400	
7		211-18	xx	2250	1100	
8		234-36	xxx	130	60	
9		237-39	xxx	850	400	
10		240-44	xxx	800	360	
11		249-53	xxx	850	380	
12		254-57	xxx	850	390	
13		273-75; 315-16	xxx	105	45	
14		276-88A	xxx	2250	1000	
15		299-300	xxx	110	45	
16		333-34	xxx	800	360	
17		335-40	xxx	700	320	
18		351-52	xx	7500	2800	
19		385	xx	400	150	
20		386-89	xx	500	150	
21		390-93	xxx	5350	2500	
22		404-06	x	350	100	
23		407-09	xx	375	135	
24		411-18	xx	400	130	
25		427-28	xxx	90	40	
26		456-57B	xx	500	100	
27		471-77	xx	1200	450	
28		496-503	xx	700	200	
29		513-18	xxx	2500	1100	
30		582 B	xxx	3000	1400	
31		641-6	xxx	350	140	
32		BF 1	0	6500	2600	
33		BF 7	0	850	300	
34		BF 8 (timbre xxx)	0	625	280	
35			entre le 1152 et le 1460 séries complètes en bloc de 4 blocs-feuillets	xxx	9825	3300
2e 36	France	1370-75	xxx	65	200	
37		1376-77	xxx	70	200	
38		1390-94A	xxx	32,5	110	
39		1407-11	xxx	30	100	
40		1422	xxx	200	700	
41		1424-27	xxx	25	75	
3e 42	Belgique	33	xx	2500	800	
43		74-80	xx	11000	3500	
44		92-99	xx	8250	2750	
45		100-07	xx	3500	1100	
46		126-28	xx	2500	800	
47		129-31	xx	725	240	
48		135-49	0	7500	2500	
49		150-63	xx	60000	20000	
50		165-78	xx	37000	12500	
51			182+188 attachés	xx	125	40

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
52	Belgique	190-210	xxx	3000	1000	
53		237-39	xx	600	200	
54		249-53	xx	625	210	
55		267-72	xx	1800	600	
56		276-88A	xx	800	260	
57		292C-G	xx	1400	450	
58		293-98	xx	2250	750	
59		305-07	xx	1600	525	
60		308-14	xx	1900	800	
61		325	xx	4000	1325	
62		326-32	xx	5000	1600	
63		342-50	xx	33000	11000	
64		356-62	xx	7800	2600	
65		375A-76	xx	2000	650	
66		377-83	xx	12000	4000	
67		394-400	xx	9500	3200	
68		410	xx	5000	1700	
69		471-77	xx	1200	400	
70		513-18	xx	1600	535	
71		519-26	xx	1600	535	
72		538-46	xxx	475	230	
73		631-38	xxx	475	235	
74		639-40	xxx	250	125	
75		701-09	xx	170	55	
76		737-41 + 742	xx	1650	550	
77		773-76	xx	1100	350	
78		849-59	xx	452	150	
79		860-62	xx	2400	1000	
80		868-75	xx	2400	1000	
81		880-91	xx	15000	7000	
82		892-97	xx	3300	1600	
83		898-99 + vignette	xx	8000	3900	
84		912-17	xxx	2300	1150	
85		987-89	xx	750	300	
86		1008-10	xxx	150	75	
87		1053-62 + P.A. 30-35	xxx	800	400	
88		1090-92	xxx	325	160	
89		1102-07	xxx	950	475	
90		1111-12	xxx	40	20	
91		1125-27	xxx	220	110	
92		1133-38	xxx	900	450	
93		1153-58	xxx	700	350	
94		1182-87	xxx	650	290	
95		1216-21	xxx	425	190	
96		1262-68	xxx	350	160	
97		1344-48	xxx	160	70	
4e 98	Belgique	593-601	xxx	80	40	
99		647-52	xxx	200	100	
100		701-09	xxx	230	110	
101		777-80	xx	1000	400	
102		1025-26	xxx	250	120	
103		1032-36	xxx	1500	740	
104		1102-07	xxx	950	470	
105		1133-38	xxx	900	445	
106		1139-46	xxx	1000	490	
107		1150-51	xxx	160	75	

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
108	Belgique	1188-90	xxx	200	95	
109		1191-92	xxx	100	50	
110		1198-1203	xxx	440	210	
111		1216-21	xxx	425	200	
112		1225-30	xxx	400	190	
113		P.A. 15-23 + 15A-23A	xxx	1100	540	
114		P.A. 26&27 tryptique	xx	2600	1200	
115		P.A. 30-35	xxx	160	70	
116		B.F. 13 dentelé	xxx	200	100	
117		BF 14 non dentelé	xxx	200	100	
118		BF 33	xxx	425	210	
119		BF 35	xxx	100	50	
120		BF 36	xxx	300	145	
121		BF 37	xxx	250	120	
5e 122	Belgique	302-04	xxx	650	325	
123		411-18	xxx	800	400	
124		471-77	xxx	2100	1050	
125		484-87	xxx	550	225	
126		488-95	xxx	2000	1000	
127		573-82	xxx	200	100	
128		BF 17	xxx	260	130	
129		583-92	xxx	200	100	
130		593-601	xxx	190	95	
131		602 + vignette	xxx	500	250	
132		603-12	xxx	240	120	
133		613-14	xxx	220	110	
134		615-22	xxx	200	100	
135		623-24	xxx	450	225	
136		625-30	xxx	225	110	
137		631-38	xxx	475	235	
138		639-40	xxx	250	125	
139		647-52	xxx	200	100	
140		697-700	xxx	195	95	
141		716-24	xxx	225	110	
142		728-36	xxx	700	350	
143		814-22	xxx	3500	1750	
144		823-25	xxx	1000	500	
145		834-40 Bdf	xxx	2650	1325	
146		842-44	xxx	1350	675	
147		946-51	xxx	9000	4500	
148		955-60	xxx	2000	1000	
149		987-89	xxx	750	375	
150		991-93	xxx	600	300	
151		1114-20	xxx	1050	525	
152		1176-81	xxx	1000	500	
153		1182-87	xxx	650	325	
154		1198-1203	xxx	440	220	
155		1216-21	xxx	425	210	
6e 156	Belgique	1104	0	80	30	
157		1117	0	65	25	
158		1157	0	120	45	
159		1167	0	150	60	
160		1186	0	75	30	
161		1202	0	90	35	
162	Congo bel	61	0	510	200	
163		27	0	2500	1000	